

BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de la publication :

Marcel OULÉS, Maire

Groupe de relecture : Pierrette MUNIER, Fabienne GILLIOT,
Grégory ATTÉBA, Ali BOUCHAMA, Toufik HAMDI

Coordination : Service Communication

Tél : 01.64.12.74.50

Impression :

Dépôt légal : 1980-3



Cantu *Lupi*

HORS-SÉRIE

MARNEetSONDOIRE
Communauté d'agglomération

Spécial budgets 2018



COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune, les restes à réaliser et les soldes ou déficit du budget N-1. Il doit être approuvé le 30 juin au plus tard.

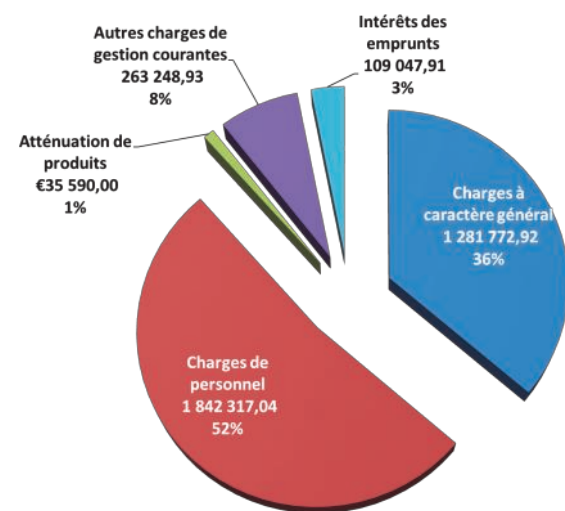
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Compte Administratif. La section de fonctionnement reprend la gestion des affaires courantes, les salaires et les intérêts de la dette à rembourser. La section d'investissement recense les travaux importants, les acquisitions d'équipements, le capital à rembourser de la dette et leurs financements.

La section de fonctionnement

L'année 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 742 806,68 € : 134 257,15 € pour 2017, cumulé à l'excédent reporté N-1 de 608 549,53 €.

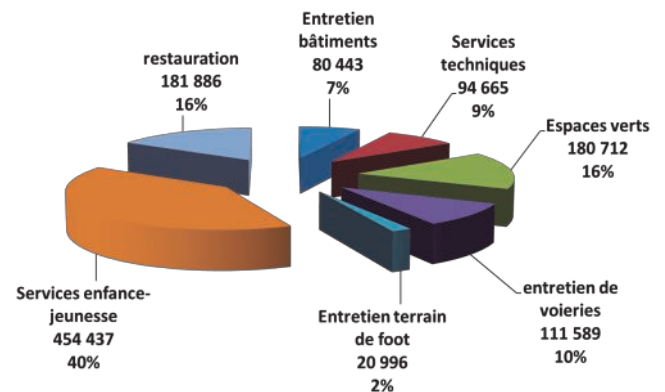
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 532 091,67 €.

Le premier poste de dépenses de la commune aussi bien en charges à caractère général qu'en charge de personnel reste le service enfance-jeunesse qui représente 54% du budget total de fonctionnement.

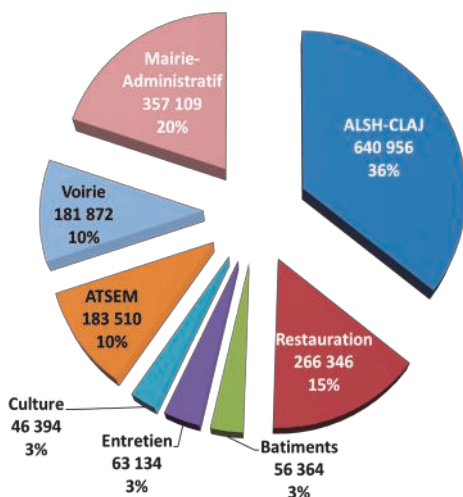


Dépenses

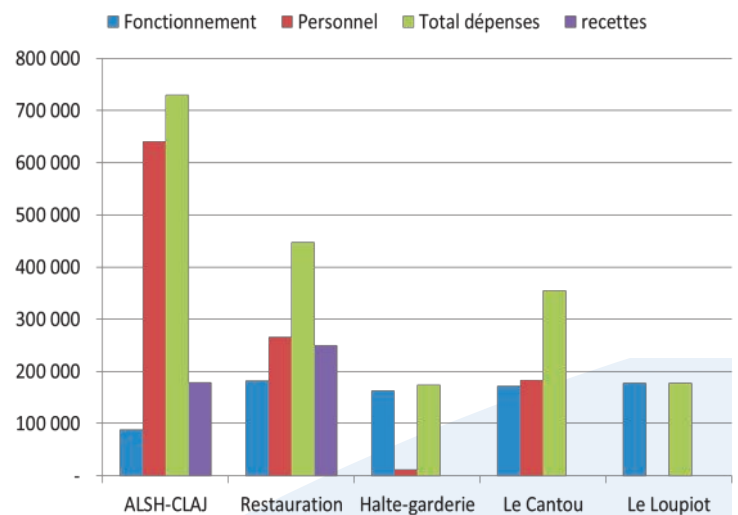
Répartition des charges à caractère général



Détail charges de personnel



Détail des dépenses enfance-jeunesse



Coût par enfant :

ALSH : 1 212 €

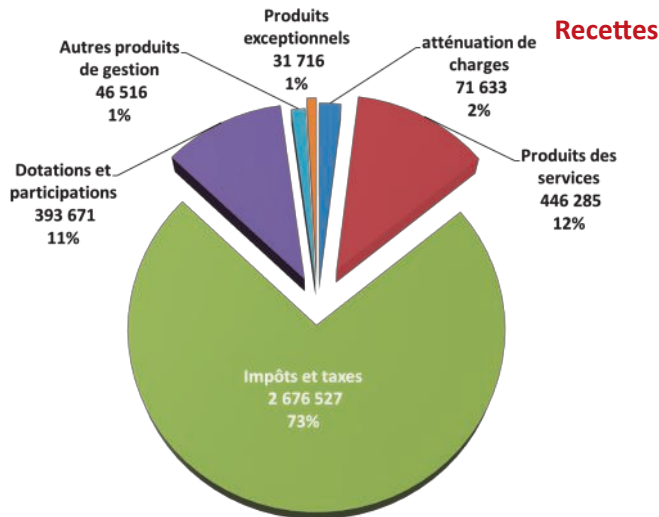
Le Cantou : 1 593 €

Restauration : 552 €

Le Loupiot : 555 €



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 3 666 348,82 €



Données fiscales et financières de la commune :

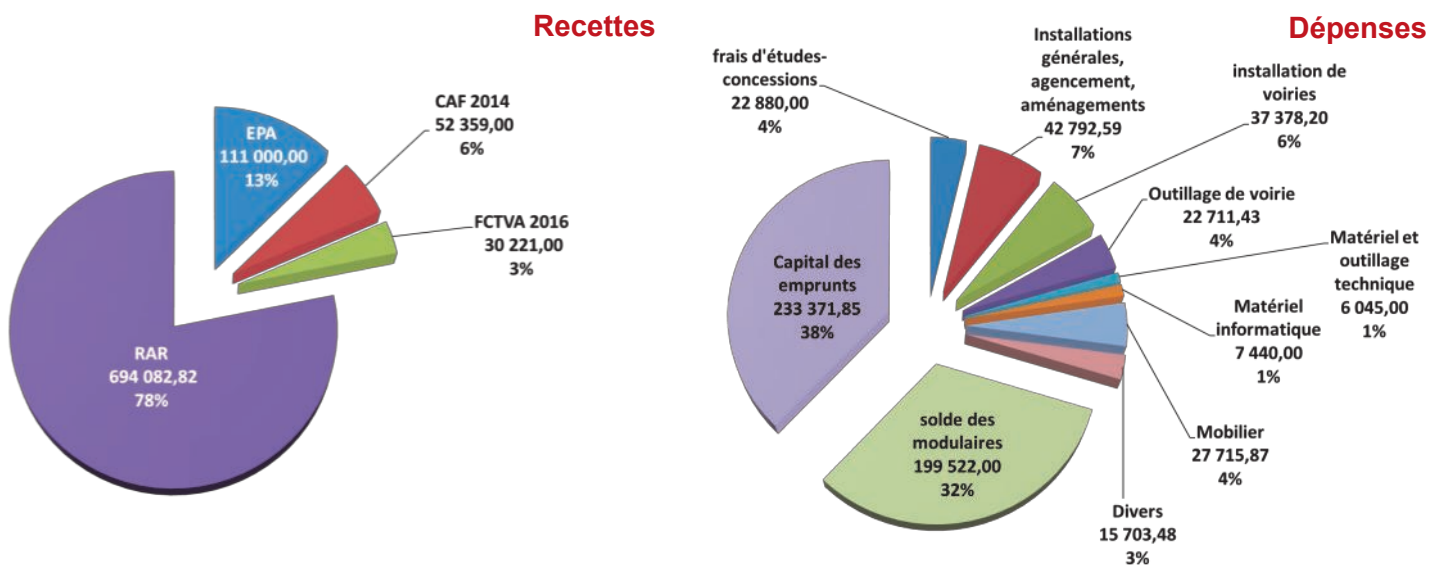
- Population DGF 2017 : 3406 habitants.
- Superficie de la commune : 317 ha.
- Total de logements soumis à la taxe d'habitation : 1272.
- La population de 3 à 16 ans s'élève à 737 habitants soit : 21,5 %.
- Le potentiel financier par habitant est de : 855,485907, celui de la strate de population est de 841,697303.
- Effort fiscal : 1,356032 celui de la strate est de 1,061675.

La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit normalement des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux.

En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire comme la taxe d'aménagement (pour laquelle la ZAC du Chêne saint Fiacre est exonérée), les subventions d'investissement (région, département, CAF) en lien avec des projets .



La section d'investissement affiche un déficit de 421 980,88 € au titre de 2017, auquel il convient d'ajouter le solde de 84 068,52 € soit un résultat de clôture 2017 déficitaire de 337 912,26 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 106 070,31 € en dépenses et 694 082,82 € en recettes.

LA DETTE

Le montant des intérêts à hauteur de 109 047,91 € représentent 3% des dépenses de fonctionnement.

Le capital remboursé en 2017 s'élève à 233 072 € soit 32% des dépenses d'investissement.

Les intérêts et le capital de la dette ont pesé à hauteur de 8,25% sur les dépenses totales du budget 2017.



Réalisation du budget 2017

	Recettes	Dépenses	Reprise N-1	résultat
Fonctionnement	3 666 348,82	3 532 091,67	608 549,53	742 806,68
Investissement sans RAR	193 580,06	615 560,94	84 068,52	Déficit de 337 912,36
<i>RAR</i>	<i>694 082,82</i>	<i>106 070,31</i>		<i>588 012,51</i>
Investissement avec RAR	887 662,88	721 631,25		250 100,15

Le compte de gestion du trésorier est conforme au compte administratif de la ville.

Données communales sur la fiscalité intercommunales (CAMG) :

- Bases brutes de Cotisation Foncière des Entreprises communales (CFE) : 2 278 177 €. Le taux intercommunal de CFE est de 28,81%.
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises perçue par la CAMG sur la commune (CVAE) : 256 834 €.
- IFRER perçus par la CAMG sur la commune : 8 129 €.
- Taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM) perçues par la CAMG sur la commune : 96 902 €.

BUDGET PRIMITIF 2018

Deux décisions phares :

- **Pas d'augmentation des taxes : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.**
- **Pas d'augmentation des tarifs municipaux pour les familles concernant les services enfance-jeunesse et la restauration.**

Le budget primitif prévoit l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune autorisés et prévus pour l'année 2018. C'est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité équilibre et autorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire voté au conseil municipal du 10 février 2018. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services publics
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De rechercher les subventions auprès des différents partenaires.;
- De contenir la pression fiscale :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget et sont votées en équilibre.

Le budget prévisionnel 2018 a été voté à la majorité le 13 Avril 2018. Une erreur d'écriture ayant été signalée en séance, le Conseil s'est réuni de nouveau le 4 mai 2018 afin de délibérer sur une décision modificative pour corriger cette erreur d'écriture. Il s'agissait de réintégrer le déficit de la section d'investissement 2017 (voté en séance du 13 avril 2018) non repris au budget prévisionnel 2018.

L'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 1 911 554,31 € reste inchangé et conforme au montant voté lors du Conseil municipal du 13 avril 2018.

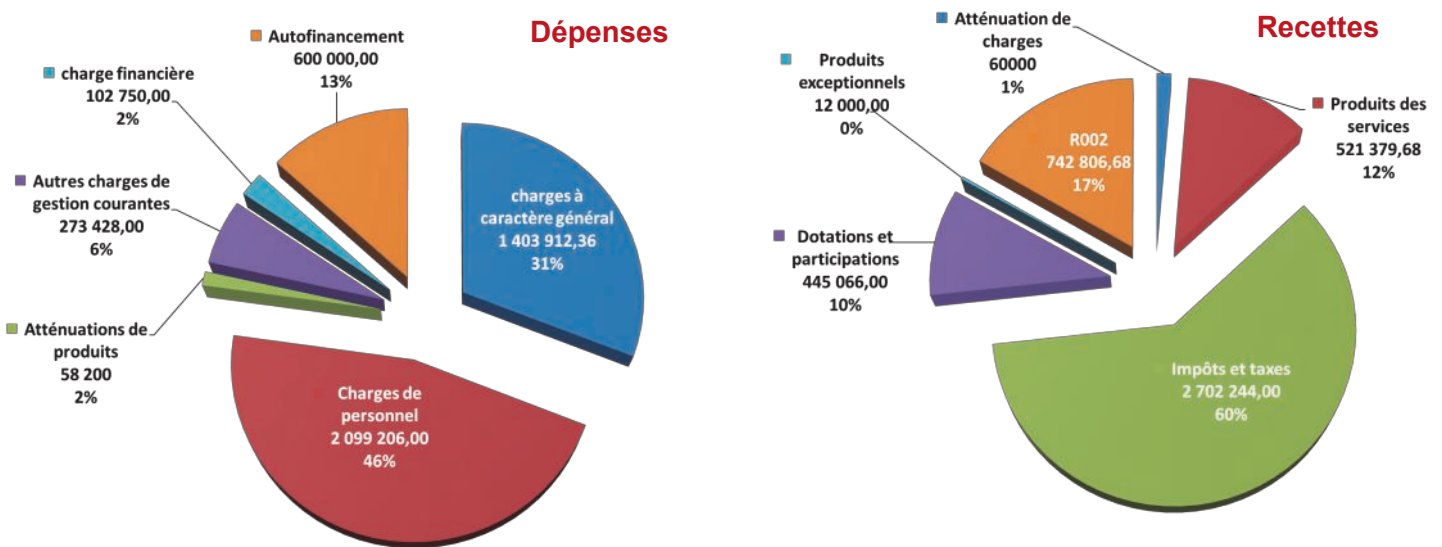
Tout cela s'est fait en accord avec les services de la préfecture, informée dès le lendemain de cette erreur d'écriture.



Evolution de la fiscalité

	Bases prévisionnelles 2017 Etat 1259	Bases effectives 2017	Bases 2018 Etat 1259	Taux constants	Produit attendu 2018 à taux constants
Taxe d'habitation	4 203 000,00	4 059 429,00	4 120 000,00	19,95 %	821 940,00
Taxe foncière bâti	4 968 000,00	4 963 200,00	5 064 000,00	30,70 %	1 554 648,00
taxe foncière (non bâti)	53 700,00	53 561,00	55 700,00	63,39 %	35 308,00
Produit fiscal attendu					2 411 896,00

La section de fonctionnement

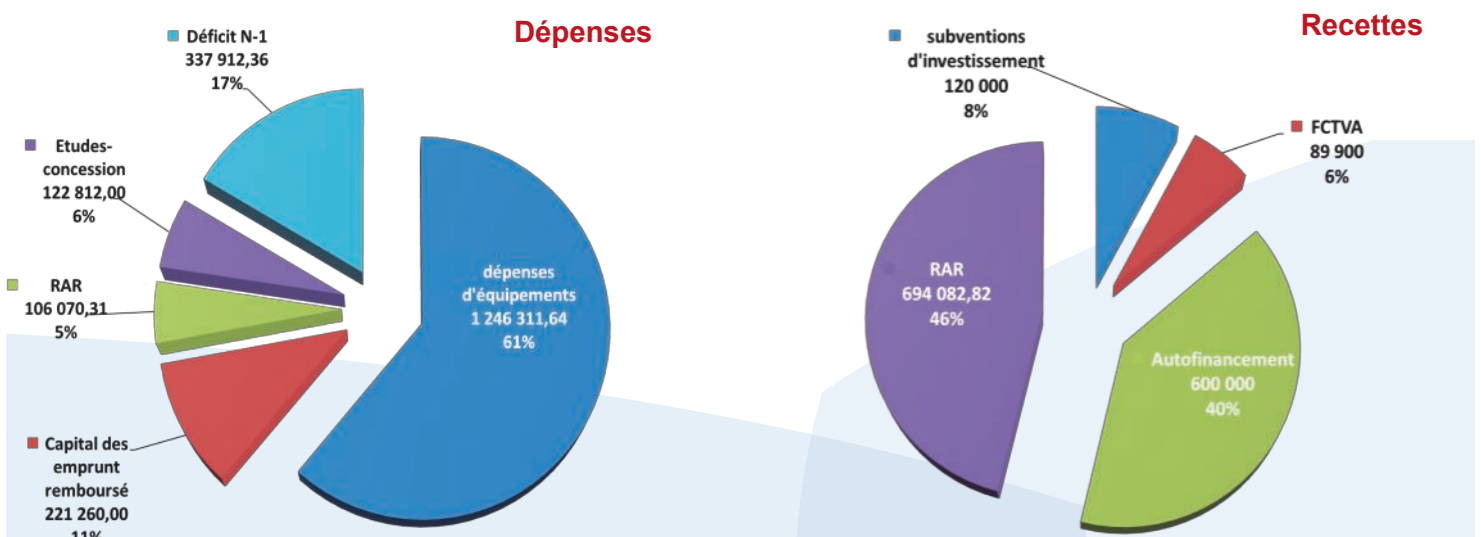


Malgré une augmentation importante de la masse salariale par rapport au BP 2017 (recrutement 2018 : ASVP + 1 agent pour l'agence postale communale), celle-ci reste inférieure à 50% des charges de fonctionnement (47%).

La section d'investissement

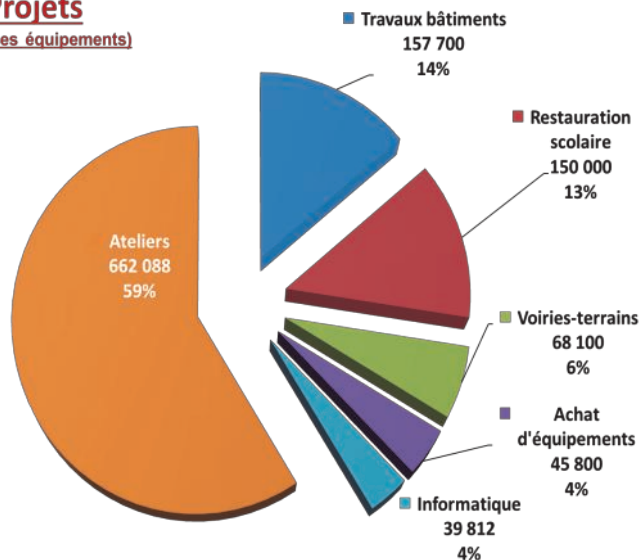
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen et long terme.

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépense à : 1 911 554,31 €.



Projets

(Dépenses équipements)



Quelques équipements ou travaux importants :

- La réfection de la restauration scolaire de l'école du Loupiot.
- Réfection des sanitaires.
- Les toilettes de l'école du Loupiot.
- Travaux de mise en sécurité : l'élargissement du chemin halle-école : la fin de la mise en sécurité des trottoirs de l'avenue de la Jonchère face aux commerces ; l'allée PMR du cimetière. L'installation de bornes rétractables pour accéder sous la halle.
- La refonte du système informatique au Loupiot : 2 classes.
- L'agence postale communale.
- Les vestiaires de foot.
- Remplacement des jeux au square des frères Guidez.
- Chauffage à la salle des sports.
- Construction centre technique municipal.

BUDGET PREVISIONNEL 2018

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédit du présent budget	4 537 496,36	3 794 689,68
002-report N-1		742 806,68
Total section de fonctionnement	4 537 496,36	4 537 496,36
INVESTISSEMENT		
Crédit du présent budget	1 467 571,64	1 217 471,49
001- report N-1	337 912,36	
Restes à réaliser	106 070,31	694 082,82
Total section d'investissement	1 911 554,31	1 911 554,31
Total du budget	6 449 050,67	6 449 050,67

Dépenses à couvrir par des fonds propres : 327 330,31 €

- capital des emprunts : 221 260,00 €
- Restes à réaliser 2017 : 106 070,31 €

Ressources propres disponibles : 1 383 982,82 €

- Ressources de l'exercice : 689 900,00 €
- Restes à réaliser 2017 : 694 082,82 €



Pierrette MUNIER
Adjointe chargée des finances



Compte Administratif 2017		Budget Prévisionnel 2018
Recettes fonctionnement	34 655	Le budget 2018 s'équilibre en recettes et dépenses à 37 038 €
Dépenses fonctionnement	38 907	
Solde 2017	- 4 252	
Reprise solde 2016	8 401	
Bilan 2017	4 149	

Grégory ATTÉBA
Adjoint chargé de l'enfance

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)

Compte Administratif 2017		Budget Prévisionnel 2018
Recettes fonctionnement	39 862	Le budget 2018 s'équilibre en recettes et dépenses à 59 119,70 €
Dépenses fonctionnement	31 533	
Solde 2017	8 329	
Reprise solde 2016	14 291	
Bilan 2017	22 620	

Grégory ATTÉBA
Président délégué au CCAS



Ressources Annuelles		TARIFS EXTRASCOLAIRES (vacances et mercredi)			TARIFS PERISCOLAIRES	
		Après-midi Sans repas	Matin avec repas	Journée complète	Matin	Soir = matin + 0,50 € de goûter
inférieur à 12 805 €	A	2,82 €	5,66 €	8,48 €	1,68 €	2,18 €
De 12 806 à 18 300 €	B	3,78 €	7,48 €	11,26 €	1,95 €	2,45 €
De 18 301 à 23 785 €	C	4,54 €	9,21 €	13,75 €	2,36 €	2,86 €
De 23 786 à 29 210 €	D	5,32 €	10,72 €	16,04 €	2,58 €	3,08 €
De 29 211 à 34 770 €	E	6,15 €	12,36 €	18,51 €	2,88 €	3,38 €
De 34 771 à 44 000 €	F	6,91 €	14,01 €	20,92 €	3,07 €	3,57 €
De 44 001 à 55 000 €	G	7,15 €	14,60 €	21,75 €	3,17 €	3,67 €
De 55 001 à 70 000 €	H	7,40 €	15,20 €	22,60 €	3,27 €	3,77 €
Supérieur à 70 000 €	I	7,70 €	15,75 €	23,45 €	3,37 €	3,87 €

A partir de 2 enfants fiscalement à charge et inscrits en même temps à l'ALSH une de réduction de 10% sera appliquée.

Au delà de 3 retards lors de la récupération d'un enfant, une surfacturation de 10 € par jour et par enfant sera appliquée.

Toute tranche horaire commencée est due.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE	
A- inférieur à 12 805 €	3,03 €
B - de 12 806 à 18 300 €	3,43 €
C- de 18 301 à 23 785 €	3,84 €
D- de 23 786 à 29 210 €	4,24 €
E- de 29 211 à 34 770 €	4,64 €
F- de 34 771 à 44 000 €	5,05 €
G- de 44 001 à 55 000 €	5,15 €
H- de 55 001 à 70 000 €	5,30 €
I-Supérieur à 70 000 €	5,45 €

A partir de 2 enfants fiscalement à charge et inscrits en même temps à la restauration, une réduction de 10% sera appliquée.

CIMETIERE	
15 ans	205 €
30 ans	295 €
50 ans	515 €
99 ans	2895 €

COLOMBARIUM	
15 ans	205 €
30 ans	295 €

DROITS DE PLACE	
Le Mètre Carré	1€

CENTRE LOCAL D'ACTION JEUNESSE (CLAJ)	
Adhésion annuelle	37,50 €
Participation aux activités	50% du coût de l'activité

LOCATION DE LA SALLE DES FETES	
Chanteloupiens Période été	825 €
Chanteloupiens Période hiver	1030 €

DIVERS	
Forfait vaisselle	160 €
Location Table	2,80 €
Location Chaise	1,65 €
Photocopie A4 recto	0,90 €
Photocopie A4 recto/verso	1,10 €
Photocopie A3 recto	1,10 €
Photocopie A3 recto/verso	1,45 €

CULTURE - TARIFS HORAIRES	
ENFANTS	
Chanteloupiens	5,10 €
CAMG	5,30 €
ADULTES	
Chanteloupiens	5,80 €
CAMG	6,00 €